« ZOO RUN » AU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

PARTIE I :
CONDITIONS ET RÈGLEMENT APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES

ARTICLE I : NATURE DE LA MANIFESTATION

Le Muséum national d'histoire naturelle organise sur son site du Parc zoologique de Paris la « Paris Zoo Run » le dimanche 21 septembre 2025.

La « Paris Zoo Run » a pour objectif de collecter des fonds pour la préservation des espèces sauvages in situ et ex situ.

A cette occasion, diverses épreuves sportives et familiales sont organisées toute la journée sur son site :

- Courses à pied de 5 et 10km
- T'Choupi Run et Crazy Run (courses pour enfants)
- Marche pour la conservation

ARTICLE 2 : PROGRAMME

8H30 : DEPART COURSES 5 KM ET 10KM
11H15 : DEPART COURSES T'CHOUPI RUN ET CRAZY RUN
14H00 : DEPART MARCHE POUR LA CONSERVATION

L'accès au Parc zoologique de Paris s'effectue par l'entrée principale du public au croisement entre l'Avenue Daumesnil et la Route de la ceinture du lac
Les points de rendez-vous et départs des épreuves auront tous lieu aux *Clairières*.

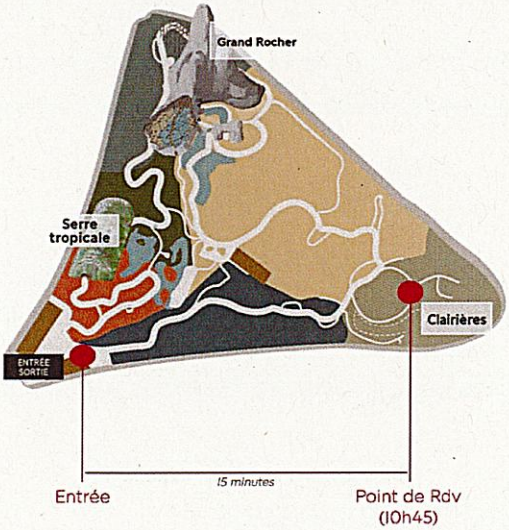

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS

3.1. Inscriptions

Les inscriptions sont gérées par la société PROTIMING.
La vente des billets pour la course se fait exclusivement en ligne à l'adresse : https://protiming.fr/Runnings/
Le nombre de place total est limité à 640 inscriptions.

Aucune inscription ni vente de billet ne sera possible sur place, avant et le jour de la course.

Les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au **mercredi 17 septembre 2025 minuit**, selon les conditions suivantes :

- Via la plateforme PROTIMING
  - Sélectionner la course à laquelle vous souhaitez participer.
  - Sélectionner l'épreuve pour laquelle vous souhaitez vous inscrire (10 km, 5km)
  - Remplir les champs nécessaires.
  - Télécharger l'autorisation parentale et l'attestation de santé à remplir pour les mineurs, à transmettre sur la plateforme une fois remplies.
  - Accepter le règlement de la course.
  - Accepter ou non de recevoir des informations de la part du Parc Zoologique de Paris (case à cocher).
  - Sélectionner les options de prestation que vous souhaitez (T-shirt, joëlettes, etc.)
  - Procéder au paiement en ligne.

NOTE : pour inscrire plusieurs personnes : remplissez votre formulaire d'inscription normalement et sur la page de récapitulatif, cliquez sur le bouton "Ajouter une autre personne". Vous aurez ainsi de nouveau accès au formulaire.
Attention, cela est cependant limité aux inscriptions sur une même épreuve.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés sur tout le parcours d'une personne majeure elle-même inscrite à la marche ou munie d'un titre d'accès au zoo en cours de validité.

3.2. Tarifs

Les tarifs de participation à la Paris Zoo Run sont fixés par l'arrêté n°25-50J
Le tarif d'inscription comprend l'inscription à la course ainsi qu'un billet d'accès au parc le jour même.
Les Conditions Générales de Vente de PROTIMING s'appliquent à ces tarifs.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

Les personnes participent aux événements de la Paris Zoo Run sous leur seule responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance physique consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du présent règlement.
Tout dossard est individuel. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

Conformément à la loi, l'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile exploitation dans le cadre de ses activités.
Il est recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

ARTICLE 5 : ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Le Directeur du Parc zoologique de Paris est directeur de la course. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel.

Pour des raisons de force majeure, d'utilité publique, de risque de trouble sérieux à l'ordre public, de risque pour la sécurité des personnes ou des biens, à l'appréciation de la Direction du Muséum, l'événement pourra être annulé en tout ou partie sans préavis, et sans aucune indemnité. Il en sera de même en cas d'annulation dans le cadre d'une restriction sanitaire.
En cas d'annulation durant la course pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription.

La météo ne constitue pas un motif de remboursement.

Toute demande de remboursement doit se faire impérativement avant le 15 septembre 2025 auprès du partenaire de vente ProTiming et ne sera possible qu'avec souscription de l'assurance proposée et gérée par ProTiming.

ARTICLE 6 : DROITÀ L'IMAGE

En participant à la « Paris Zoo Run », chaque participant autorise gracieusement le Muséum national d'Histoire naturelle à le photographier et/ou filmer durant la course pour utilisation non commerciale sur tous supports papiers, audiovisuels, multimédias, internet à destination informative, promotionnelle (mailings, affichage, PLV et encarts presse, etc.) des activités du Parc zoologique de Paris sur les supports de communication du Muséum national d'histoire naturelle.
Pour les mineurs participant à la course, cette autorisation sera spécifiée sur la décharge téléchargeable lors de l'inscription.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et de l'article 32 de la loi **n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant est informé de ce qui suit :**

Le Muséum - Parc Zoologique de Paris est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre des différentes épreuves pédestres, Paris Zoo Run. Il en détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques. Les données sont collectées aux fins de l'inscription, l'organisation et le déroulement des épreuves sur la base de l'exécution du contrat (soit le présent règlement) (article 6 alinéa 1 (b) du RGPD) et aux fins de publication du classement des coureurs (résultats) sur le site web protiming.fr sur la base de l'intérêt légitime du Muséum à informer le public des résultats de la course (article 6 alinéa 1 (f) du RGPD). Par ailleurs, sous-réserve du consentement du participant, son adresse électronique sera également utilisée aux fins de lui communiquer des lettres d'informations et des offres du Muséum national d'histoire naturelle.

La communication par le participant de données à caractère personnel recueillies en application du présent règlement est obligatoire et conditionne la prise en compte de son inscription et de sa participation à Paris Zoo Run.
Les données des participants seront communiquées aux seuls personnels habilités du Parc Zoologique de Paris organisateur de la course, et de son partenaire ProTiming, en charge des inscriptions, du paiement, de l'attribution des dossards et de la publication du classement des coureurs (résultats) en ligne. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.
Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données sont conservées jusqu'à un mois après la course.
Les adresses électroniques utilisées aux fins d'envoi des lettres d'informations et offres Muséum seront conservées tant que l'abonné ne se désinscrit pas (via le lien intégré aux communications). Les données seront en outre détruites dans un délai maximum d'1 mois à compter d'une demande de désinscription ou de désabonnement.
Conformément à la réglementation européenne et française en matière de protection des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification à ses données, d'opposition ainsi que de celui d'en demander l'effacement, d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable. Il peut également retirer à tout moment le consentement au traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, sous réserve de justifier de son identité, en adressant soit un courriel à l'adresse pzp@mnhn.fr soit un courrier au MNHN-Parc zoologique de Paris, 53 Avenue de Saint Maurice 75012 Paris. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'indiquer ses noms, prénoms et adresse.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos résultats sur le site web protiming.fr, vous pouvez en faire la demande à tout moment à https://www.protiming.fr/Contact.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.
Si vous souhaitez des précisions sur le contenu de ces droits, vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données du Muséum national d'Histoire naturelle à l'adresse dpo@mnhn.fr, ou par courrier à l'adresse : Direction des affaires juridiques et des achats - Délégué à la protection des données, 57, rue Cuvier 75005 PARIS.

Le participant dispose également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont le Muséum national d'histoire naturelle collecte et traite ses Données.

ARTICLE 8 : ADHESION AU REGLEMENT

L'inscription à la course « Paris Zoo Run » vaut adhésion expresse au présent règlement et au règlement de visite du parc.
L'inobservation des règles et consignes de sécurité en vigueur emporte exclusion immédiate de l'enceinte du Parc zoologique de Paris, sous réserve de poursuites qui pourront être éventuellement mises en œuvre pour réparation des préjudices causés.
Les participants (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.
La direction du Parc zoologique de Paris se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

PARTIE 2
RÈGLEMENT DES COURSES 5km et 10km AU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

ARTICLE 9 : NATURE DE LA MANIFESTATION

Le Muséum national d'histoire naturelle organise une épreuve pédestre mixte de 5km et 10km, **le dimanche 21 septembre 2025, à 8h30.**

Les courses 5km et 10km* « Paris Zoo Run » s'adressent à toute personne à partir de 9 ans pour les 5km, et 15 ans pour les 10km.
Ces deux courses sont réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards.

L'inscription à la course inclut pour chaque participant :
- Un dossard ;
- Un accès Journée au Parc Zoologique
- Une attention pour les arrivants de la course ;
- Des rafraîchissements pendant et après la course ainsi qu'une collation.

Parcours de la course

Paris Zoo Run 10km* (à partir de 15 ans révolus)
- Course à pied avec 6 tours du parcours
- Départ 8h30
- Temps de course limité à 1h30
- Chronométré
- Podium femme et homme, catégories : 15-17 ans et 18 ans et plus

Paris Zoo Run 5km* (à partir de 9 ans révolus)
- Course à pied familiale avec 3 tours du parcours
- Départ 8h30 juste après le 10 km
- Temps de course limité à 1h30
- Chronométré
- Podium femme et homme catégories : 9-13 ans, 14-17 ans et 18 ans et plus

***Merci de noter que selon les applications de courses, des différences de kilométrages peuvent survenir à quelques mètres près**

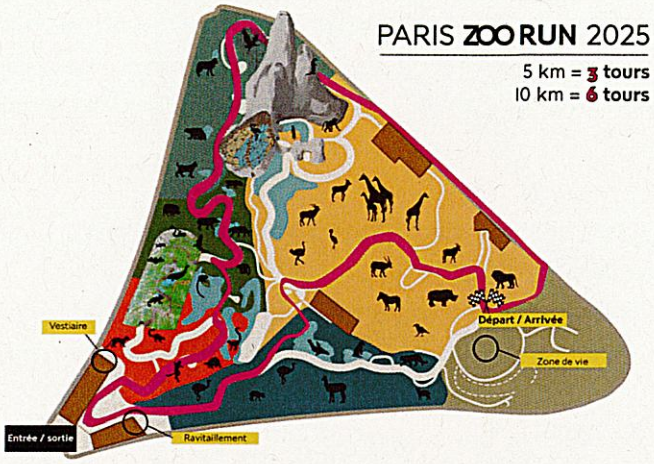

Pour des raisons techniques ou animalières, l'organisateur peut modifier le parcours le jour J.

Accès

L'accès au Parc zoologique de Paris se fera **à partir de 7h45** par l'entrée principale. **Aucun départ ne se fera après 8h30 (ni accès pour les participants)** et les participants ne seront plus autorisés à courir dans le parc après 10h00.

Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation, y compris pour les poussettes de course.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés durant la course. Les Proches auront accès au site à partir de l'ouverture des portes à 10h, sous réserve d'avoir un billet d'entrée.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la « Paris Zoo Run » 5km et 10km courses, est conditionnée au respect des règles et conditions suivantes :

10.1. Catégorie de participants

a) Catégorie d'âge

Les participants peuvent s'inscrire aux courses ouvertes à leur catégorie d'âge au jour de la course :

- Paris Zoo Run 5km : accessible à partir de l'âge de 9 ans révolus
- Paris Zoo Run 10km : accessible à partir de l'âge de 15 ans révolus

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés sur tout le parcours d'une personne majeure elle -même titulaire d'un dossard pour la même course (pour exemple : le parent ainsi que l'enfant courent pour la même distance).

b) Participants Déficient Visuel et Personnes à Mobilité Réduites (PMR)

Participants Déficient visuel

Les personnes non voyantes ou mal voyantes doivent être accompagnées d'un guide. L'inscription est obligatoire pour le coureur et son guide pour la même course. Le guide doit être identifié comme tel et se faire connaître au retrait du dossard.

Participants à mobilité réduite

Selon le nombre de participants en fauteuil roulant, un départ anticipé pourra être organisé afin d'assurer la sécurité de tous.

Les "joëlettes" sont limitées à 3 au maximum sur tout le parcours et devront se faire connaitre de l'organisateur dès l'inscription en cochant la case correspondante.

10.2. Pièces justificatives

a) Certificat médical ou décharge

En 2025, le certificat médical n'est plus obligatoire pour les coureurs.

Vous avez la possibilité d'y substituer le suivi du Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif en ligne mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme, à retrouver ici : **https://pps.athle.fr**

Ainsi, selon votre situation, il faudra fournir le document suivant :

- Coureur adulte : attestation PPS ou certificat médical (si vous en avez un en cours de validité) ou licence athlétisme.
- Coureur mineur : attestation de santé pour les mineurs.

Cette attestation devra obligatoirement être téléchargée, remplie et signée. Il est conseillé de joindre votre document à l'inscription sur ProTiming, ou au plus tard le présenter au moment du retrait du dossard.

ATTENTION : depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences.

b) Autorisation parentale pour les participants mineurs

Un parent ou représentant légal, même s'il court avec l'enfant, devra compléter et signer le formulaire d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans. **Aucune exception ne sera faite.**

Le formulaire d'autorisation parentale est accessible en ligne. Il devra obligatoirement être téléchargé, rempli et signé au moment de l'inscription sur ProTiming.

10.3. Dossards

Le retrait des dossards et des contremarques d'accès se fait obligatoirement au point d'accueil à l'entrée du Parc zoologique de Paris:

- Vendredi 19 septembre 2025 de 16h à 19h
- Samedi 20 septembre 2025 de 11h à 19h

Aucun dossard ni contremarque d'accès ne seront envoyés par courrier, ni remis le jour de la course.

Sans ces éléments vous ne pourrez pas accéder au site le dimanche matin.

Pour le retrait du dossard, le participant devra se munir :
- de la confirmation de son inscription à la « Paris Zoo Run »
- d'une pièce d'identité en cours de validité

Une tierce personne peut récupérer le dossard d'un participant, munie :
- d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité du participant,
- de la confirmation de son inscription à la « Paris Zoo Run »
- dans le cas des enfants également le formulaire d'autorisation parentale

Chaque inscrit devra se conformer aux mesures sanitaires et de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

ARTICLE II : RESULTAT ET CLASSEMENT

Le chronométrage de la course se fait par la société ProTiming.
Un podium sera organisé à la fin de chaque course pour récompenser les 3 premiers arrivés des 5km et des 10km.

Les résultats de la course seront affichés aux Clairières progressivement à partir de 10h.

Remise des prix pour les 3 premiers de chacune des catégories suivantes :

10KM		5KM	
FEMME	HOMME	FEMME	HOMME
• 15-17 ans • 18 ans et plus	• 15-17 ans • 18 ans et plus	• 9 - 12 ans • 13 - 17 ans • 18 ans et plus	• 9 - 12 ans • 13 - 17 ans • 18 ans et plus

ARTICLE 12 : VESTIAIRE

Un vestiaire sera mis gracieusement à disposition des participants dans les Espaces Pédagogiques à proximité de l'entrée du Parc zoologique de Paris (après le contrôle d'accès). En échange des articles laissés au vestiaire une contremarque numérotée sera remise. Celle-ci est à conserver par le coureur afin de récupérer ensuite ses biens.
Le vestiaire sera ouvert de 7h45 à 11h30. Après 11h30, tous les objets qui ne seront pas récupérés par les participants à la fin de la course seront transférés au service « objets trouvés » auprès du Point Information.

Le Parc zoologique de Paris ne peut être tenu responsable de toutes pertes, objets endommagés ou volés.
Il est recommandé aux participants de ne pas déposer d'objets de valeur.

Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

PARTIE 3

RÈGLEMENT DES COURSES ENFANTS

T'Choupi Run (3-5 ans) et Crazy Run (6-8 ans)

ARTICLE 13 : NATURE DE LA MANIFESTATION

Les courses T'Choupi Run et Crazy Run sont réservées aux enfants entre 3 et 8 ans révolus, deux épreuves ludiques pédestres pour les enfants, **le dimanche 21 septembre 2025, à 11h.**

Les deux courses sont réservées aux participants dûment inscrits.

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription à la course inclut pour chaque participant :

- La participation à l'épreuve ;
- Une attention pour les participants ;
- Les animations organisées pour l'évènement ;
- Un accès pour le zoo le jour de la course.

T'Choupi Run pour les enfants de 3 à 5 ans *

- Course à pied non chronométrée avec obstacles
- Distance : environ 100 m
- **RDV : 11h à la clairière** pour l'échauffement
- Départ de la course : 11h15
- Remise des récompenses : 11h45
- Fin de l'événement : 12h

Crazy Run pour les enfants de 6 à 8 ans *

- Course à pied avec obstacles non chronométrée dont un passage au parcours pieds nus (les enfants pourront garder leurs chaussures)
- Distance : environ 200 m par tour dans un temps imparti
- **RDV : 11h à la clairière** pour l'échauffement
- Départ de la course : 11h15
- Remise des récompenses : 11h45
- Fin de l'événement : 12h

* révolus le jour de la course

Le Rendez-vous pour le départ de l'épreuve est à 11h aux clairières. **Aucun départ ne se fera après 11h15.**

Le nombre de place est limité à 100 enfants pour la Crazy RUN et 100 enfants pour la T'Choupi RUN.
Attention, cela est cependant limité aux inscriptions sur une même épreuve.

Participants à mobilité réduite (PMR)

La Crazy Run est une épreuve qui inclut un passage sur le parcours pieds nus, non accessible aux fauteuils roulants.

L'adulte accompagnateur devra être muni d'un titre d'accès en cours de validité pour entrer au zoo : billetterie en ligne Pass Annuel Museum, achat en caisse, etc.

Accès

L'accès au Parc zoologique de Paris se fera **à partir de 10h** à l'entrée principale, après le contrôle Vigipirate.

Un point d'accueil identifiable vous sera réservé pour remettre la contremarque d'accès au site, ainsi que le T-shirt en option. Pour la retirer vous devrez être munis :

- De votre e-mail de confirmation d'inscription
- D'une pièce d'identité correspondante

Ce point d'accueil sera ouvert à l'entrée du Parc zoologique de Paris :

- Vendredi 19 septembre 2025 de 16h à 19h
- Samedi 20 septembre 2025 de 11h à 19h.
- Dimanche 21 septembre (jour de l'épreuve) de 10h à 10h45

PARTIE 4
RÈGLEMENT DE LA MARCHE POUR LA CONSERVATION

ARTICLE 15 : NATURE DE LA MANIFESTATION

Le Muséum national d'histoire naturelle organise une marche pour la conservation, **le dimanche 21 septembre 2025, à 14h.**
La durée de l'épreuve, qui consiste à relever une série de défis, est limitée à 2h (fin à 16h).

Le rendez-vous pour le départ collectif de la Marche pour la conservation aura lieu à 14h aux Clairières.

La marche est ouverte à tous à partir de 3 ans.
Pour les moins de 3 ans l'accès ainsi que participation sont gratuits (billet gratuit nécessaire – disponible sur le site en ligne du zoo ou en caisse le jour J).

L'inscription comprend une marche réservée aux participants dûment inscrits.

L'inscription à la marche inclut pour chaque participant :
- La participation à l'épreuve (durée maximale : 2h) ;
- L'accès au zoo pour la journée ;
- Une collation pour les participants ;
- Les animations organisées pour l'évènement.

Accès

L'accès au Parc zoologique de Paris **peut se faire dès 10h** par une entrée dédiée au niveau de l'entrée principale.

Un point d'accueil identifiable vous sera réservé pour vous remettre la contremarque d'accès au site, ainsi que le t-shirt en option. Pour la retirer vous devrez être munis :
- De votre e-mail de confirmation d'inscription
- D'une pièce d'identité correspondante

Ce point d'accueil sera ouvert à l'entrée du Parc zoologique de Paris :
- Vendredi 19 septembre 2025 de 16h à 19h
- Samedi 20 septembre 2025 de 11h à 19h
- Dimanche 21 septembre (jour de l'épreuve) de 10h à 13h45

ARTICLE 16 : LES DÉFIS

Dans le cadre de la Marche pour la conservation, les participants auront la possibilité de relever une série de défis tout au long du parcours de visite. Ces défis prendront la forme de questions ou de missions photographiques.
Au total, 50 défis seront proposés, chacun étant associé à une valeur en points allant de 1 (niveau facile) à 5 (niveau difficile) pour un total de 200 points maximum.
Les participants seront libres de choisir les défis qu'ils souhaitent réaliser, dans la limite de deux heures, afin d'accumuler le maximum de points.
Entre 15h et 16h30, un jury composé d'agents du Muséum procèdera à la vérification des résultats.
Les trois participants ayant obtenu les meilleurs scores dans le temps imparti (2h maximum) recevront une récompense. En cas d'ex æquo, le jury se réserve le droit de procéder à un tirage au sort pour désigner :
- les lauréats finaux,
- ainsi que l'attribution des lots.

Fait à Paris, le 30 juin 2025
Le directeur du Parc zoologique de Paris

Pierre-Yves BUREAU

Pierre-Yves BUREAU
Directeur
Parc Zoologique de Paris
Muséum National d'Histoire Naturelle